

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 24 MAI 2024**

L'AN 2024, le 24 MAI, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au Conseil départemental de l'Aisne.

Etaient présents : M. GRZEZICZAK, Président,  
M. BESANÇON, MM. CREMONT, DAIN et DELHAYE, Mme DIVE, M. GERVOIS, LEBEAU, LEFEVRE et LE NY, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mme MARICOT, M. MUZART, Mme PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER, RIBEIRO et VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.  
M. BAILLET, Chef d'unité Parc Public au SHRUC à la DDT, représentant M. le Préfet.  
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. CREMONT  
Mme BODIOT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK  
Mme M'SAKNI, Administrateur, à Mme DIVE  
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Excusé : M. EUGENE, Administrateur.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.  
M. BASSET, Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS, Directeurs de Service.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

**ORDRE DU JOUR**

**LAON – 01 RUE JULES ROMAINS – VENTE DE LOGEMENT : CONVENTION REGLEMENTEE**

L'OPH de l'Aisne est propriétaire d'un bien immobilier sis 01 rue Jule Romains à Laon d'une surface de 93,29 m<sup>2</sup>.

souhaite en faire l'acquisition au prix de 83 000€ au titre de la résidence principale, soit une baisse de 6,35% par rapport au prix délibéré par le Conseil d'Administration de 88.625,50€.

Le Bureau, lors de sa séance du 16 avril 2024, a autorisé la vente du logement sis 01 rue Jules Romains à Laon, à [REDACTED] au prix de 83 000€ sous réserve de la décision du Conseil d'Administration sur la convention réglementée, [REDACTED]

A ce titre, la conclusion de l'acte de vente, entre l'Office et [REDACTED] est subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de l'Office, en application des dispositions de l'article L 423-10 du code de la construction et de l'habitation.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte de vente entre l'Office et [REDACTED]

A l'appui des informations complémentaires, fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

